

Personnel communal et marchés publics au menu du conseil

La séance du conseil municipal, jeudi dernier, portait essentiellement sur des délibérations techniques concernant le personnel communal. Après le vote à l'unanimité de la mise à disposition par la Ville de trois personnes au CCAS, les élus devaient examiner une mise à jour du tableau des effectifs, en vue de la création d'un poste de Directeur général des services (DGS).

Gérald Fasolino a pris la parole au nom du groupe d'opposition, pour émettre des doutes sur ce choix : "Nous avons quelques interrogations sur l'impact financier de ce recrutement, a-t-il expliqué, nous manquons de lisibilité, c'est pourquoi nous nous abstenons."



Jeudi soir, le conseil municipal a voté pour leurs représentants au sein de différentes commissions.

/ PHOTO FR.G.

Le conseil s'est penché sur le recrutement d'un chargé de mission marchés publics.

Même vote pour André Lambert.

À l'occasion du vote de la modification de la composition du CHSCT (Comité d'hygiène et de sécurité des conditions de travail), l'opposition a rappelé la nécessité qu'il se réunisse "plus régulièrement". "Nous nous engageons à le réunir tous les trimestres", a répondu Jean-Claude Sabetta, l'adjoint délégué.

Le conseil a ensuite voté favorablement pour le recrutement d'agents contractuels, 15 au total, afin d'assurer le bon déroulement du stage de football et des vacances scolaires d'avril, et le maire a proposé la création d'une commission de recrutement "pour plus de transparence", et répondre ainsi à "un reproche qui nous a été fait par la cour régionale des comptes".

Il était également question de la création d'une commission MAPA (Marchés à procédure adaptée), et la désignation de ses membres titulaires et suppléants. Un vote qui a abouti à

l'élection de 4 membres de la majorité et 1 pour l'opposition.

Jean-Claude Sabetta a par ailleurs proposé le recrutement d'un chargé de mission marchés publics : "Nous sommes

face à la nécessité de remettre à plat rapidement un certain nombre de dossiers de marchés (photocopies, assurances...) qui sont coûteux et compliqués à passer, a-t-il expliqué. Étant donné

la charge de travail et la technicité que cela représente, nous n'avons pas la possibilité de le faire en interne."

Antoine Di Ciaccio a exprimé son incompréhension face à cette décision : "La commune n'a pas besoin de quelqu'un qui gère les marchés, a-t-il affirmé, il y a deux ingénieurs dans cette mairie, un DGS qui va arriver... Vues les difficultés de la commune, il n'est pas nécessaire de rémunérer un cadre pour monter des marchés qui n'ont rien de particulier. Il y a d'autres secteurs où recruter serait plus utile, notamment pour assurer certains remplacements..."

L'adjoint en charge du personnel a assuré que cette décision avait fait l'objet d'un "point avec l'administration" et qu'elle permettrait de "soulager des agents déjà très chargés". L'opposition a voté contre, et André Lambert s'est abstenu.

Frédérique GROS

fgros@laprovence-presse.fr

ET AUSSI

Des discussions se sont engagées au sujet de la nouvelle organisation concernant les commandes d'eau à la SPL L'eau des collines, celles-ci se faisant désormais par l'intermédiaire du bureau du village. Gérald Fasolino a demandé si ces réservations ne pourraient pas se faire en mairie, "pour éviter l'intermédiaire d'un privé". Un argument défendu également par André Lambert. Le maire, Bernard Destrost, a souligné qu'il s'agissait d'une "situation transitoire" : "Un système va se mettre en place pour que cela se fasse par téléphone ou internet. Les choses se mettent en place, il faut être patient..." a-t-il dit. Les élus ont également voté une motion pour le maintien du bureau de poste à Cuges, insistant sur la nécessité de mobilisation de la population sur ce sujet dans les mois à venir.

Dans les décisions du maire, une demande de subvention pour l'extension de la vidéosurveillance a été actée, au regret des élus d'opposition qui ont considéré qu'on leur "forçait la main" : "C'est étonnant de demander une subvention pour un projet qui n'a pas été voté", a souligné André Lambert. Le maire a précisé que si la subvention n'était pas accordée, il n'y aurait pas de délibération...

À suivre dans notre édition de demain.